

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	12

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.030

Objet de la délibération

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CDAS 2023 –
CONSTRUCTION DE JEUX POUR ENFANTS SUR LA BASE DE
LOISIRS DU LAC BLEU**

Considérant qu'il est rappelé au Conseil municipal que le Conseil Départemental de Haute-Savoie a renouvelé pour 2023 le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), dispositif de soutien financier aux communes et EPCI, pour la réalisation de leurs investissements et plus particulièrement :

- la réalisation et la rénovation de logements accessibles à tous ;
- la construction et la rénovation de bâtiments scolaires (écoles maternelles et primaires) et de services aux familles (crèches, garderies, cantines, etc.) ;
- la construction et la rénovation de bâtiments publics (mairie, locaux de services techniques etc.) et d'équipements publics ;
- la construction et rénovation d'équipements sportifs et culturels ;
- d'aménagements urbain ou de voirie ;
- la préservation, sauvegarde et mise en valeur de patrimoine ;
- à des projets de développement local ;

Considérant qu'au regard du niveau de dégradation et de vétusté, lequel faisait craindre pour la sécurité des usagers, il a été décidé de retirer les anciens jeux pour enfants installés sur la base de loisirs du Lac Bleu ;

Considérant toutefois l'attractivité de la base de loisirs pour les familles, l'installation et d'équipements ludiques pour les plus jeunes est nécessaire sur ce secteur ;

Considérant alors que la commission chargée des affaires touristiques a décidé d'envisager le remplacement des jeux pour enfant et a ainsi sollicité des entreprises spécialisées pour obtenir un chiffrage précis ;

Considérant ainsi que plusieurs entreprises ont été sollicités, et des devis comprenant différents niveaux de prestation ont ainsi été récupérés et qu'au regard des propositions, il est proposé de retenir l'offre médiane d'une des entreprises pour envisager la réalisation des aménagements ainsi précisés ;

Considérant qu'afin de sécuriser le financement de ces installations bénéfique pour l'attractivité touristique, et considérant que ce type de projet s'inscrit dans les orientations du CDAS, il est proposé au Conseil municipal de solliciter un financement du Conseil départemental dans le cadre du CDAS 2023 pour un pourcentage de 50 % du coût estimatif total des travaux. ;

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
		Subvention	
Installation de jeux pour enfants sur la base de loisirs du Lac Bleu	35 632 €	Subvention sollicitée du CD 74 – CDAS 2023 (30 %)	17 816 €
		Autofinancement	
		Autofinancement Emprunt /	17 816 €
Total investissement	35 632 €	Total investissement	35 632 €

Aussi,

Vu le courrier du 17 mars 2023 du Président du Conseil départemental portant sur la campagne CDAS 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Affaires touristiques » du 20 mars 2023 ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le programme de travaux et le plan de financement proposé pour les travaux d'installation de jeux pour enfants sur la base de loisirs du Lac Bleu ;
- **SOLLICITE** un financement du Conseil départemental pour la réalisation des travaux nécessaires à ce projet dans le cadre du CDAS 2023, au taux de 50 % du coût estimatif des travaux ;
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restante ;

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de financement correspondant et à signer tout document afférent à cette demande d'aide financière ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Simon Beerens-Bettex', is written over a circular official stamp.

Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.